



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1^{er} août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} août 2016

Délibération N°2016/221

Requalification urbaine du quartier des Salines

Lot 2: Eclairage public

Lot 3 : Espaces verts

Autorisation de signer et exécuter les marchés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet les travaux pour la requalification urbaine du quartier des Salines dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain (PRU) décomposés comme suit :

- Opération 8.11 : Rue François Pietri
- Opération 8.12 : Rues transversales
- Opération 8.18 : Place des Salines

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3^{al}. et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les travaux sont répartis en 3 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Voirie et réseaux divers.
02	Eclairage public
03	Espaces verts

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE et l'Informateur Corse Nouvelle le 20 janvier 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 01 avril 2016 à 11h00.

La durée globale du marché est de 18 mois.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants

<i>Critères et sous-critères lot 2</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard des points suivants:	60%
Qualité et cohérence du planning proposé	10 %
Gestion des aléas	5 %
Phasage des travaux	20 %
Gestion des interfaces générales	10 %
Qualité des moyens humains et matériels dédiés	15 %
Critère : Prix des prestations	40%

<i>Critères et sous-critères lot 3</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard des points suivants:	60%
Qualité et cohérence du planning proposé	10 %
Gestion des aléas	5 %
Phasage des travaux	20 %
Gestion des interfaces générales	10 %
Qualité des moyens humains et matériels dédiés	15 %
Critère : Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 12 juillet 2016 a décidé d'attribuer les marchés de travaux pour la requalification urbaine du quartier des Salines lot 2 (Eclairage public) et lot 3 (Espaces verts) aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de travaux pour la requalification urbaine du quartier des Salines lot 2 (Eclairage public) et lot 3 (Espaces verts) aux entreprises suivantes :

-Lot 2 : Eclairage public

SAS SCAE pour un montant de 378 994,60€ HT.

-Lot 3 : Espaces verts

Groupement Natura e Furesta / AZ Paysage / Corse Arrosage pour un montant de 357 227,28€ HT

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} août 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 12 juillet 2016, est chargée d'attribuer les marchés aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de travaux pour la requalification urbaine du quartier des Salines lot 2 (Eclairage public) et lot 3 (Espaces verts) aux entreprises suivantes :

-Lot 2 : Eclairage public

SAS SCAE pour un montant de 378 994,60€ HT.

-Lot 3 : Espaces verts

Groupement Natura e Furesta / AZ Paysage / Corse Arrosage pour un montant de 357 227,28€ HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016_221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016

Publication : 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI